

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine  
Service Acquisitions et Recherches  
13986

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Acquisition d'un local à Marseille 13012 pour la création d'une maison Bel Age.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes âgées, le Département souhaite procéder à l'ouverture, sur tout le territoire départemental, de maisons du Bel Age, structures de proximité destinées à l'accueil des personnes âgées pour les aider dans les démarches de la vie quotidienne, notamment administratives en ligne auxquelles elles sont peu habituées et pour lesquelles elles rencontrent souvent des difficultés.

Suite à la recherche de locaux entreprise dans cette perspective, un local présentant des potentialités adaptées à ce projet a été retenu sur la commune de Marseille 13012.

Le présent rapport a pour objet l'examen de l'acquisition de ce local en copropriété situé 2 Avenue Fernandel, au rez-de-chaussée d'un immeuble élevé de deux étages, cadastré 877 section Y n° 258. Le bien dont il s'agit est une ancienne agence de la Caisse d'Epargne, d'une superficie de 170 m<sup>2</sup> environ. En bon état d'entretien, il est situé dans le centre du village de St Julien, en façade sur l'avenue Fernandel.

Il se compose d'un sas comportant l'emplacement d'un DAB (distributeur automatique de billets) d'un espace d'accueil, de bureaux, de locaux techniques, de sanitaires. Il bénéficie d'une climatisation réversible et de baies anti-effraction. Font également partie de l'acquisition 2 places de stationnement dans la cour de la copropriété.

Le prix demandé par le vendeur est de 200.000 € Les services du Domaine ont été consultés. Leur avis devrait nous parvenir sous peu.

Compte tenu de sa situation géographique et de sa configuration, l'acquisition de ce bien constitue une opportunité pour le Département dans le cadre de sa politique en faveur des personnes âgées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL